



Mis en ligne le 21.12.2022

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DEPARTEMENT DE L'AUDE**

Commune de Cuxac d'Aude

Arrêté n°2022-324

Domaine : Libertés publiques et pouvoirs de police-Police municipale  
Objet : Modification des règles de stationnement et de circulation – Mise en place d'une benne rue du Dr FERROUL au niveau de la place SALENGRO,

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CUXAC-d'AUDE,

**Vu** le code la voirie routière et en particulier ses articles L115-1 et suivants, L141-1 et suivants,

**Vu** les articles L2212-1, L2212-2 ainsi que les articles L 2213-1 et suivants du CGCT,

**Vu** l'article 511-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

**Vu** la demande des services techniques de la ville pour la pose d'une benne de récupération de sapins,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de modifier les conditions de stationnement afin de permettre la pose et la récupération de la dite benne,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 : Autorisation**

Le bénéficiaire est autorisé à exécuter les actions énoncées dans l'analyse ci-dessus, à charge pour lui de se conformer aux prescriptions du règlement de voirie.

**ARTICLE 2 : Signalisation du chantier**

Le stationnement des véhicules sera interdit du 23 décembre 2022 08h00 au 04 janvier 2023 17h00 sur les emplacements de parking rue du Dr FERROUL au niveau de la place SALENGRO,

**ARTICLE 3 : Infractions**

Pour toute infraction aux prescriptions du présent arrêté et de la présente autorisation, un procès verbal sera adressé au tribunal compétant

**ARTICLE 4 : Responsabilité**

La présente autorisation n'est donnée que sous réserve du droit des tiers et des règlements en vigueur.

**ARTICLE 5 : Exécution**

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale, Monsieur Le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Vinassan, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CUXAC d'AUDE, le 20 décembre 2022

Le Maire

Grégory DELFOUR

